



Conseil économique et social

Distr. générale
13 mars 2002
Français
Original: anglais

Session de fond de 2001

1er-26 juillet 2002

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Activités opérationnelles du système des Nations Unies
au service de la coopération internationale pour le développement :
rapports des conseils d'administration du Programme des Nations Unies
pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population,
du Fonds des Nations Unies pour l'enfance
et du Programme alimentaire mondial**

Rapports annuels de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population au Conseil économique et social

1. Dans sa décision 2002/4 du 5 février 2002, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a pris note des rapports au Conseil économique et social (DP/2002/7 et DP/FPA/2002/1). Il a également décidé de communiquer les rapports, ainsi que les observations s'y rapportant, au Conseil pour examen à sa session de fond de 2001.
2. La première partie du présent document contient le rapport de l'Administrateur, et la deuxième partie, le rapport du Directeur exécutif du FNUAP.
3. Les observations formulées par le Conseil d'administration au sujet de ces rapports figurent dans la troisième partie, qui est un extrait du rapport sur la première session ordinaire de 2002 du Conseil d'administration (DP/2002/10).

* E/2002/100.



Première partie

Rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement

Thèmes

Le présent rapport a été établi conformément au modèle de présentation commune adopté par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Il traite de la mise en oeuvre du programme de réformes du Secrétaire général, notamment des progrès accomplis dans le contexte du Groupe des Nations Unies pour le développement, ainsi que des dispositions prises à la suite de l'examen d'ensemble, en 2001, des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Il rend également compte des relations avec la Banque mondiale, du suivi des conférences internationales et de la Déclaration du Millénaire, ainsi que de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mise en oeuvre du programme de réformes du Secrétaire général et des dispositions prises à la suite de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en 2001	4
A. Structures et mécanismes	4
B. Financement et ressources	5
C. Système des coordonnateurs résidents	6
D. Application du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement	8
E. Harmonisation des périodes de programmation et des procédures	9
F. Intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes	10
G. Évaluation	12
H. Coopération avec la Banque mondiale	13
II. Suivi des principaux sommets et conférences et de la Déclaration du Millénaire	14
III. Suivi de l'assistance économique spéciale, de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe	16

I. Mise en oeuvre du programme de réformes du Secrétaire général et des dispositions prises à la suite de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en 2001

A. Structures et mécanismes

1. Avec son comité de haut niveau chargé des programmes et son comité de haut niveau chargé de la Gestion, le Groupe des Nations Unies pour le développement a été restructuré sur le modèle du nouveau Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies [ancien Comité administratif de coordination (CAC)], ce qui devrait lui permettre de resserrer ses liens avec les organismes du système des Nations Unies qui ne sont pas au nombre de ses membres.

2. Le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement a continué de fournir des services d'accès à l'Internet tant au siège qu'au niveau national pour illustrer les meilleures pratiques et les exemples probants de bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Deux sites Internet ont à cet effet été créés : DevLink pour le Groupe des Nations Unies pour le développement, et RCNet pour les bilans communs de pays et de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. On a recensé plus de 70 000 connections au site Web DevLink depuis sa création en octobre 2000, et depuis peu un cinquième thème, le VIH/sida, a été ajouté sur ce serveur.

3. Au cours de l'année écoulée, le Groupe des Nations Unies pour le développement a collaboré d'une part avec le Comité exécutif pour la paix et la sécurité et d'autre part avec le Comité exécutif pour les affaires humanitaires afin d'élaborer deux importants documents directifs qui portent respectivement sur la consolidation de la paix et sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions européennes dans le domaine humanitaire et dans celui du développement. Un groupe de travail mixte Groupe des Nations Unies pour le développement/Comité exécutif pour les affaires humanitaires a été créé pour l'Afghanistan et a été chargé d'orienter les activités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies en Afghanistan qui relèvent de l'équipe spéciale intégrée.

4. En 2001, cinq maisons des Nations Unies ont été désignées (Japon, Kirghizistan, Namibie, Paraguay et Trinité-et-Tobago). Des fonds ont été obtenus pour un programme pilote visant à faciliter l'organisation de services communs au niveau des pays.

Les problèmes rencontrés et les enseignements tirés

5. L'harmonisation des systèmes financier, administratif et de gestion du personnel, notamment des politiques communes de gestion du personnel, devra être poursuivie. Le Comité chargé de la gestion au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement a créé deux groupes de travail spéciaux auxquels la demande d'uniformiser les politiques de gestion du personnel et les politiques de gestion financière.

6. Il convient d'accélérer le recensement des priorités en matière de formation pour 2002 et de mettre au point un système de suivi et d'évaluation afin de mesurer les effets de cette formation; le Groupe de travail sur la formation du Groupe des Nations Unies pour le développement procède actuellement à l'élaboration de directives à ce sujet.

Recommandations

7. Le Conseil voudra peut-être :

a) Prendre note des structures mises en place dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement et saluer les efforts déployés par le Groupe pour rationaliser ses organes subsidiaires;

b) Réaffirmer la nécessité d'une coopération constante et étroite entre les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement et les organes subsidiaires du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies;

c) Encourager le recours plus systématique aux mécanismes du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'application de la résolution relative à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

d) Saluer l'action menée en faveur de la création de maisons des Nations Unies et de la mise en place de services communs.

B. Financement et ressources

8. En application de la décision 99/23 parmi d'autres du Conseil d'administration, le PNUD a continué de progresser dans la mise en oeuvre du plan de financement pluriannuel. À la troisième session ordinaire de 2002 du Conseil d'administration, l'Administrateur a présenté son rapport sur la mise à jour du plan d'affectation des ressources et du plan de financement pluriannuel (DP 2000/31).

9. Sur la base du niveau des contributions volontaires versées en 1999 et en 2000 au titre des ressources ordinaires, les projections de 1 milliard de dollars pour 2002 et de 1,1 milliard de dollars pour 2003 qui figuraient dans le document DP/1999/30 ont été ramenées à 800 et 900 millions de dollars, respectivement. Ces montants révisés des recettes pour l'exercice biennal 2002-2003 correspondront à un montant total de ressources ordinaires s'élevant à 1,76 milliard de dollars. Cet ajustement résulte d'un retard de deux ans dans la réalisation des objectifs initialement fixés en matière de contributions volontaires. La majorité des donateurs ayant récemment accru leurs versements, le volume des contributions volontaires devrait augmenter en 2001, après avoir diminué pendant huit années consécutives. Il faudrait que ce redressement persiste pour renforcer l'assise financière de l'organisation. Pour la période quadriennale 2000-2003, on estime à présent que le montant des contributions volontaires versées au titre des ressources ordinaires devrait atteindre 3 milliards de dollars.

Les problèmes rencontrés et les enseignements tirés

10. Le PNUD s'est progressivement transformé en une organisation qui fait appel à plusieurs sources de financement. Au fil des ans, les contributions au titre des ressources autres que les ressources de base ont sensiblement augmenté. En 2000, elles s'élevaient à 1,5 milliard de dollars, dont 571 millions de dollars en cofinancement par des tiers (fonds d'affectation spéciale et participation de tiers aux coûts des projets) et 933 millions de dollars au titre de la participation aux coûts des programmes de pays. Le montant total des ressources prévues au titre du cadre des ressources intégrées pour la période 2000-2003 s'élève ainsi à 9,4 milliards de dollars, dont 5,6 milliards de dollars provenant des donateurs – soit 3 milliards de dollars de contributions volontaires versées au titre des ressources ordinaires et 2,6 milliards de dollars représentant la participation de tiers aux coûts des projets – et 3,8 milliards de dollars au titre de la participation aux coûts des programmes de pays.

11. L'érosion des ressources ordinaires au cours des dernières années a gravement entamé la possibilité pour le PNUD d'obtenir les résultats en matière de développement que prévoient les cadres de coopération de pays et les cadres de résultats stratégiques du plan de financement pluriannuel. Cette situation a nui tout particulièrement à la lutte contre la pauvreté des pays à faible revenu. Les conséquences de cette pénurie de fonds risquent par ailleurs d'empêcher l'organisation de mener un programme d'action mondial et d'être représenté dans tous les pays au nom du système des Nations Unies et de la communauté internationale dans son ensemble.

Recommandations

12. Le Conseil voudra peut-être :

a) Saluer les progrès accomplis dans l'examen, la mise à jour et l'amélioration du plan de financement pluriannuel;

b) Se féliciter de l'augmentation des fonds mis à la disposition du PNUD, les ressources de base ayant augmenté pour la première fois depuis de nombreuses années;

c) Formuler des recommandations sur la nécessité constante de renforcer les ressources de base, qui sont le fondement même de l'organisation;

d) Faire des recommandations concernant l'avenir de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions, compte tenu de l'expérience du PNUD et d'autres fonds et programmes qui relèvent du plan de financement pluriannuel.

C. Système des coordonnateurs résidents

13. Au cours de l'année écoulée, le renforcement des capacités du système des coordonnateurs résidents a continué de figurer parmi les priorités absolues du PNUD, qui en assure la gestion au nom du Secrétaire général. Un nouveau système d'évaluation des compétences des coordonnateurs résidents a été mis à l'essai pour cinq coordonnateurs résidents et membres du Comité directeur interorganisations.

Entre le 28 août et le 30 septembre 2000, on a procédé à l'évaluation de 66 candidats.

14. Les procédures de sélection ont permis d'élargir la base de recrutement des coordonnateurs résidents, en particulier d'accroître le nombre de candidats en fonctions dans des organismes autres que le PNUD. On s'est par ailleurs plus résolument employé à accroître le nombre de femmes dans la réserve de candidats parmi lesquels les organismes concernés choisissent les coordonnateurs résidents.

15. En décembre 2000, sur les 120 coordonnateurs résidents, une vingtaine venaient d'organismes autres que le PNUD (17 %) et 31 étaient des femmes (26 %). En juin 2001, sur les 115 candidats aux postes de coordonnateur résident, 22 (19 %) venaient d'organisations autres que le PNUD et 30 étaient des femmes (26 %). Ces chiffres traduisent bien une augmentation, mais ils doivent être constamment mis à jour pour tenir compte des nouvelles nominations aux postes de coordonnateur résident. Ils devraient encore augmenter sous l'effet de la décision prise par le Groupe des Nations Unies pour le développement à la fin de l'année 2001 qui consiste à ce que 50 % de toutes les candidatures présentées par toutes les organisations membres du Groupe aux postes de coordonnateur résident soient des femmes.

Les problèmes rencontrés et les enseignements tirés

16. Même si d'importants progrès ont été accomplis au cours de l'année écoulée, pour élargir et diversifier la réserve des candidatures aux postes de coordonnateur résident, notamment grâce à des méthodes de sélection et d'évaluation plus rigoureuses, le faible nombre de femmes parmi les coordonnateurs résidents est préoccupant. Les décisions prises par le Groupe des Nations Unies pour le développement en novembre 2001 visent à garantir que 50 % des candidats proposés aux postes de coordonnateur résident par toutes les organisations, y compris le PNUD, soient des femmes. En outre, un effort plus résolu devra être fait pour recruter un plus grand nombre de coordonnateurs résidents dotés d'une expérience des affaires humanitaires pour exercer leurs fonctions dans des pays qui connaissent des conditions spéciales de développement ou des situations d'après conflit.

17. Pour déterminer le niveau de formation des coordonnateurs résidents, les organisations représentées au sein du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement ont adopté des dispositions financières pour une évaluation à 180°, dont le Comité directeur interorganisations sur l'évaluation des compétences des coordonnateurs résidents a accepté d'assurer la direction.

18. Enfin, et pour assurer un placement rapide des coordonnateurs résidents, on estime nécessaire de revoir les longues procédures interinstitutions de sélection des candidats. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a notamment accepté de publier à l'avance la liste des vacances de poste et d'accélérer les travaux du groupe interorganisations de sélection pour réduire au minimum le temps qui sépare le départ d'un coordonnateur résident et l'arrivée de son successeur dans un bureau de pays.

Recommandations

19. Le Conseil voudra peut-être :

a) Prendre note des progrès accomplis pour élargir la base de recrutement des coordonnateurs résidents ainsi que des efforts déployés pour choisir les coordonnateurs résidents en fonction d'une évaluation non sexiste et culturellement objective;

b) Encourager toutes les organisations qui participent au système des coordonnateurs résidents à proposer la candidature d'au moins 50 % de femmes à ces postes;

c) Prendre note de la volonté d'améliorer le système de notation des coordonnateurs résidents et des membres des équipes de pays.

D. Application du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

20. En 2000, le Groupe des Nations Unies pour le développement a continué d'encourager l'application du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : 63 bilans communs de pays et 19 plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement ont été achevés pendant l'année considérée.

21. Des progrès ont également été accomplis en matière de formation. Il y a lieu de noter en particulier que quelque 60 fonctionnaires de divers organismes qui occupent des fonctions aux niveaux national ou régional ou encore au siège ont reçu une formation spécialisée en matière de bilan commun de pays/plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, de stratégie de lutte contre la pauvreté et de renforcement des équipes de pays à l'École des cadres des Nations Unies à Turin. On a mis au point un projet de module permettant d'associer la méthode du bilan commun de pays/plan-cadre des Nations Unies pour le développement à la réalisation des objectifs de développement du millénaire ainsi qu'un module de lutte contre la pauvreté.

22. Au cours de l'année 2001, le Département des affaires économiques et sociales a entrepris une évaluation externe des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement en vue de l'établissement du rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. À l'issue de cet examen, le Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement, à sa réunion du 6 juillet 2001, a approuvé 22 recommandations dont le Comité chargé des programmes du Groupe des Nations Unies pour le développement l'avait saisi au titre du suivi de l'évaluation externe du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et de l'atelier correspondant. Le Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement a adressé une communication commune à l'ensemble des coordonnateurs résidents et des équipes de pays de l'ONU pour les inviter à revoir les recommandations liées à l'évaluation ainsi que leurs incidences sur l'action qu'ils mènent au niveau national.

Les problèmes rencontrés et les enseignements tirés

23. Il ressort de l'évaluation des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement qu'il est indispensable que tous les organismes y participent. Cette évaluation a en outre révélé que la meilleure façon de formuler un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement qui réponde aux besoins des pays bénéficiant d'un programme consistait à encourager les pays eux-mêmes à s'investir dans les stratégies de développement.

24. Cela a en outre mis en évidence la nécessité que le Plan-cadre tienne compte, le cas échéant des aspects humanitaires et de l'après-conflit. À cet égard, plus de 10 équipes de pays en fonctions dans des pays qui se trouvent dans une situation de développement particulière ont achevé ou sont sur le point de le faire des bilans communs de pays adaptés à ces conditions et cinq équipes de pays ont adapté les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement aux situations de crise et d'après conflit. On a entrepris une évaluation des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement pour déterminer dans quelle mesure ils tiennent compte des questions liées à la prévention des conflits.

Recommandations

25. Le Conseil voudra peut-être :

a) Saluer les dispositions prises pour accroître le nombre et la portée des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement;

b) Encourager les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies à veiller à la pleine participation des organismes, à continuer d'améliorer la qualité des plans-cadres des Nations Unies pour le développement et leur adaptation aux priorités nationales;

c) Se féliciter que les pays s'investissent et jouent un rôle prépondérant dans l'établissement des bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations-Unies pour l'aide au développement.

E. Harmonisation des périodes de programmation et des procédures

26. Dans sa décision 2001/11, le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a encouragé les pays bénéficiaires de programmes qui ont déjà élaboré un bilan commun de pays/plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement établi conjointement avec leur gouvernement et approuvé par celui-ci, ou qui comptent en élaborer un, à s'en servir, à titre expérimental, comme cadre commun pour la planification des activités opérationnelles des organismes des Nations Unies à l'échelon du pays, à compter de la session annuelle de 2002.

27. Des projets d'ébauche de plan de pays seront présentés aux conseils d'administration pour examen à leur session annuelle, si cela est possible; le bilan commun de pays/plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement leur sera communiqué pour information. Après avoir été examiné par le Conseil d'administration, le programme de pays sera définitivement mis au point en tenant compte des observations que le Conseil aura formulées. Les programmes de pays seront affichés, au plus tard au mois d'octobre de leur dernière année, sur les sites

Web des différents partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement, et ils seront approuvés en janvier selon la procédure d'accord tacite sans avoir été examinés ni débattus, sauf dans le cas où cinq membres auront informé le Secrétariat par écrit, avant la session, qu'ils souhaitent que le Conseil d'administration examine un programme de pays particulier.

28. En décembre 2001, l'Administrateur du PNUD et le Directeur exécutif du FNUAP ont écrit à toutes les équipes de pays pour les informer des nouvelles procédures communes de programmation et pour leur fournir des directives concernant l'élaboration des projets de plans et de programmes de pays.

29. L'année écoulée a été marquée par trois décisions importantes qui complètent le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi que par l'adoption d'une procédure commune d'approbation : adoption de stratégies communes en matière de lutte contre la pauvreté et d'éducation des filles par le Groupe des Nations Unies pour le développement et publication de directives pour les programmes communs. Un projet de directives pour l'examen à mi-parcours des programmes de pays est également à l'essai à titre expérimental.

Les problèmes rencontrés et les enseignements tirés

30. Compte tenu du rôle critique que jouera le processus du bilan commun de pays/plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, il est indispensable d'élaborer les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement selon un calendrier bien précis.

31. Grâce à l'adoption d'une procédure commune de programmation pour le PNUD et le FNUAP, les Conseils d'administration de l'UNICEF et du PAM devraient pouvoir envisager d'approuver ce programme harmonisé dès le début de 2002. L'harmonisation des modalités d'approbation du programme nécessite également la mise en place d'une structure commune pour la documentation des programmes afin de simplifier les procédures et de réduire les coûts de transaction.

Recommandations

32. Le Conseil voudra peut-être :

a) Saluer les progrès réalisés par le PNUD et le FNUAP dans l'harmonisation des procédures d'approbation des programmes;

b) Encourager les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement à poursuivre leurs efforts en vue d'harmoniser les procédures d'approbation des programmes de pays et d'adopter une structure commune pour les descriptifs de programmes;

c) Encourager tous les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement à axer leurs efforts d'harmonisation et de simplification sur la réduction des coûts de transaction de la programmation par pays.

F. Intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes

33. Les bureaux de pays du PNUD ont signalé qu'il est fait de plus en plus fréquemment usage des mécanismes du bilan commun de pays et du Plan-cadre des

Nations Unies pour l'aide au développement ainsi que du système des coordonnateurs résidents pour promouvoir l'égalité entre les sexes et la mise en oeuvre des engagements internationaux. Dans le cadre du système des coordonnateurs résidents, les groupes thématiques pour traiter de cette question à l'échelon national constituent les mécanismes les plus couramment utilisés et les plus utiles pour la coordination interinstitutions. Dans la plupart des cas, le PNUD coordonne la coopération interinstitutions par le biais de groupes thématiques.

34. Les deux tiers des bureaux de pays du PNUD mènent une action axée sur la démarginalisation des femmes et l'égalité entre les sexes. Une conception participative de l'élaboration des politiques et la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing ainsi que des conclusions de l'examen quinquennal de ce programme et le renforcement des capacités nationales pour l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, en particulier pour la collecte et la diffusion de données ventilées par sexe, figurent parmi les aspects les plus importants de ces travaux.

Les problèmes rencontrés et les enseignements tirés

35. L'intégration effective d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes s'est traduite par une lente évolution vers une action concrète et des résultats tangibles dans tous les secteurs clés du développement. Les travaux sur les données ventilées par sexe devront être élargis, en particulier ceux liés aux indicateurs qui permettent de suivre la mise en oeuvre des engagements mondiaux. Il faudra aussi continuer à développer les capacités institutionnelles du PNUD pour intégrer une perspective sexospécifique dans ses domaines et programmes d'activité en prévoyant les instruments et les méthodes nécessaires pour mesurer les progrès accomplis. L'intégration d'une perspective sexospécifique dans les six domaines thématiques du PNUD est actuellement renforcée dans la définition des grandes orientations de l'institution. Un effort analogue devrait être fait à l'échelon des pays en intégrant des mesures concrètes et des résultats tangibles dans le cadre des résultats stratégiques en général et des résultats stratégiques en matière d'égalité entre les sexes.

36. Le PNUD s'emploie à garantir l'intégration d'une perspective sexospécifique générale dans la planification de tous les aspects des programmes dans les situations de crise et d'après conflit. Cela comprend l'élaboration de directives pour le personnel des services extérieurs et la mise au point d'un projet de plan d'action portant spécifiquement sur les questions d'égalité entre les sexes.

Recommandations

37. Le Conseil voudra peut-être :

a) Saluer les améliorations enregistrées en matière d'équité entre les sexes, en particulier par le biais du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;

b) Encourager les fonds et les programmes à veiller à ce que l'application du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement favorise l'équité entre les sexes;

c) Encourager le PNUD à renforcer les éléments sexospécifiques du cadre de résultats stratégiques.

Parité hommes-femmes

38. Le PNUD reste décidé à parvenir à une pleine parité hommes-femmes dans le domaine des ressources humaines et à appliquer une tolérance zéro au harcèlement sexuel. Le PNUD a redoublé d'efforts pour instaurer la parité hommes-femmes qu'il s'était fixée pour 2001. Avec les nominations récentes, le PNUD compte quatre femmes parmi les huit fonctionnaires qui ont le rang de sous-secrétaire général. Les femmes représentent désormais 38 % des effectifs nationaux du PNUD, ce qui est proche de l'objectif de 40 %. Trente-trois pour cent des représentants résidents adjoints sont des femmes, mais l'objectif de 38 % de femmes parmi les représentants résidents/coordonnateurs résidents ne sera pas atteint cette année.

39. Dans la recherche d'une parité hommes-femmes au PNUD, le résultat le plus notable a été le recrutement d'un premier groupe de jeunes fonctionnaires dans le cadre du programme LEAD : sur les 19 administrateurs recrutés, 10 sont des femmes.

Les problèmes rencontrés et les enseignements tirés

40. Malgré l'amélioration de la parité hommes-femmes aux échelons supérieurs et au niveau du recrutement, des efforts devront encore être faits pour recruter des femmes et les retenir aux échelons moyens de la structure des carrières de l'organisation. Les mesures adoptées récemment afin d'améliorer cette situation, comme par exemple la ligne d'action touchant les conditions de travail et de vie, devraient donner des résultats positifs.

Recommandations

41. Le Conseil voudra peut-être :

- a) Prendre note des améliorations enregistrées dans la parité hommes-femmes aux échelons supérieurs et au niveau du recrutement;
- b) Préconiser la poursuite des efforts faits par le PNUD pour accélérer la réalisation des objectifs institutionnels en matière de parité hommes-femmes, en particulier parmi les coordonnateurs résidents;
- c) Continuer d'encourager l'adoption dans le domaine des ressources humaines de lignes d'action propres à favoriser activement la carrière des jeunes femmes.

G. Évaluation

42. L'adaptation des instruments de suivi et d'évaluation du PNUD renforce la nouvelle orientation qui vise l'obtention de résultats en matière de développement et de meilleures performances. Il s'agit avant tout, sur le plan des méthodes, d'améliorer la mesure et l'appréciation des résultats du cadre de résultats stratégiques, la valorisation des interventions qui consistent en des conseils sur les politiques, le dialogue et la mobilisation, une définition et une utilisation plus rigoureuses des indicateurs, et l'appréciation de la stratégie de partenariat que le PNUD poursuit pour atteindre les résultats visés. Il sera tenu compte de l'application de la gestion axée sur les résultats et des mesures de simplification dans la version

révisée du manuel intitulé « Suivi et évaluation dans une perspective de résultats » qui devait être achevée vers la fin de l'année 2001.

43. En 2000, le PNUD a terminé la mise à l'essai de la méthode des études d'impact par pays au Burkina Faso et au Malawi. Cette méthode a pour objet de recueillir des preuves empiriques de la contribution globale du PNUD et de l'impact de ses interventions dans le long terme tout en renforçant et en perfectionnant les instruments et les méthodes utilisés pour en apprécier les résultats et l'impact avec précision.

44. En 2000, le premier rapport du PNUD sur l'efficacité de l'aide au développement a marqué une première tentative d'évaluation de l'efficacité du PNUD pour obtenir les résultats recherchés en matière de développement. Les preuves empiriques que contient le rapport de 2001 sur le développement confirment amplement les conclusions antérieures, à savoir que l'efficacité du PNUD dans la réalisation des objectifs immédiats des projets continue de s'améliorer.

Les problèmes rencontrés et les enseignements tirés

45. Les améliorations méthodologiques ont fait ressortir en particulier la nécessité de garantir de toute urgence que les preuves empiriques dont on dispose servent au premier chef à améliorer la qualité et l'impact des projets et des programmes financés par le PNUD dans le cadre de la stratégie globale de gestion en fonction de l'expérience acquise qu'applique le PNUD.

Recommandations

46. Le Conseil voudra peut-être :

- a) Encourager le PNUD à améliorer encore l'exercice des responsabilités opérationnelles;
- b) Saluer l'adoption de la méthode des études d'impact par pays pour évaluer l'impact à long terme des programmes du PNUD.

H. Coopération avec la Banque mondiale

47. Au cours des dernières années, la reprise du dialogue entre le PNUD et la Banque mondiale, notamment sous forme de consultations à intervalles réguliers entre l'Administrateur du PNUD et le Président de la Banque, a permis de définir les domaines prioritaires et d'instaurer un partenariat. La lutte contre la pauvreté, la gestion des affaires publiques et les technologies de l'information offrent en particulier d'excellentes possibilités de collaboration.

48. Dans la perspective adoptée dans tous les domaines d'activité, la collaboration avec la Banque mondiale s'inscrit dans le contexte des partenariats du PNUD avec les gouvernements des pays bénéficiaires. Elle a pour objectif principal d'accroître l'efficacité des moyens de développement utilisés par les pays eux-mêmes avec l'appui fourni par le PNUD au titre de son aide aux gouvernements et aux organismes nationaux. La collaboration qui s'est instaurée a notamment porté sur

49. l'élaboration de stratégies de lutte contre la pauvreté, en particulier sous forme de documents stratégiques en matière de lutte contre la pauvreté, sur la gestion des affaires publiques, l'accent étant placé sur l'Afrique, ainsi que sur les technologies

de l'information et le Portail mondial du développement. Compte tenu de l'importance des objectifs liés à la lutte contre la pauvreté, le PNUD a insisté tout particulièrement sur le dialogue qu'il a ouvert avec la Banque mondiale au sujet des documents stratégiques en matière de lutte contre la pauvreté et de la contribution qu'il peut apporter à cet égard aux pays bénéficiaires, aussi bien sur le fond que sur la forme. Au cours de l'année écoulée, le PNUD a mis en place un mécanisme mixte d'examen de la collaboration grâce auquel, deux ou trois fois par an, le PNUD et la Banque mondiale évalueront leur collaboration dans quelque 20 pays qui ont fait l'objet de documents stratégiques en matière de lutte contre la pauvreté. La dernière en date de ces réunions a eu lieu en juillet 2001. Un examen conjoint des fonds d'affectation spéciale créés par le PNUD et la Banque mondiale pour lutter contre la pauvreté a également eu lieu au siège du PNUD afin de garantir le caractère complémentaire des deux initiatives.

Les problèmes rencontrés et les enseignements tirés

50. Si les rapports entre la Banque mondiale et le PNUD se sont considérablement améliorés au cours des dernières années, des efforts demeurent nécessaires afin d'institutionnaliser ces rapports, en particulier en ce qui concerne la participation du PNUD à la rédaction du document stratégique en matière de lutte contre la pauvreté. La note indicative du Groupe des Nations Unies pour le développement sur ces documents stratégiques devrait permettre de définir plus clairement les liens entre des instruments tels que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les documents stratégiques en matière de lutte contre la pauvreté.

51. Dans d'autres domaines de la coopération au service du développement, comme par exemple la lutte contre le VIH/sida ou l'aide au développement après les conflits, il convient de prévoir une division du travail entre le PNUD et la Banque mondiale et de la définir très clairement. La possibilité d'un net accroissement de l'aide de la Banque mondiale sous forme de subventions appellera une délimitation plus claire des rôles et des responsabilités.

Recommandations

52. Le Conseil voudra peut-être :

a) Saluer l'adoption à l'intention des équipes de pays d'une note indicative du Groupe des Nations Unies pour le développement au sujet du document stratégique en matière de lutte contre la pauvreté;

b) Accueillir favorablement le dialogue qui s'est instauré entre le PNUD et les institutions de Bretton Woods;

c) Encourager le développement de ce dialogue afin de resserrer les liens entre des instruments tels que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le document stratégique en matière de lutte contre la pauvreté, lorsque cela est possible;

d) Inviter les institutions de Bretton Woods à collaborer plus étroitement à l'établissement d'évaluations communes de pays et de plan-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

II. Suivi des principaux sommets et conférences et de la Déclaration du Millénaire

53. Le PNUD a été chargé par le Secrétaire général de coordonner l'assistance fournie par le système des Nations Unies à l'échelon des pays afin de vérifier les progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Le Secrétaire général a confié au Département des affaires économiques et sociales le soin de suivre les progrès réalisés dans le monde en vue d'atteindre ces objectifs.

54. Sous les auspices du Cabinet du Secrétaire général et en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, les fonds et programmes des institutions spécialisées des Nations Unies, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation de coopération et de développement économiques, le PNUD a dirigé les travaux menés par le Groupe des Nations Unies pour le développement en vue de préciser et de définir l'ensemble des objectifs et des indicateurs de développement du millénaire.

55. En novembre 2001, le Groupe des Nations Unies pour le développement a mis au point et adopté une note indicative pour l'établissement de rapports concernant les objectifs de développement du millénaire à l'échelon national. Des rapports sont actuellement établis à titre expérimental dans 13 pays. Le premier d'entre eux, relatif à la République-Unie de Tanzanie, a été soumis au Conseil économique et social à sa session de fond de 2001. En outre, le PNUD a participé de façon concrète, par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour le développement, à l'établissement du Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire.

56. En sa qualité de Président du Groupe des Nations Unies pour le développement, l'Administrateur a été chargé de mener, auprès de l'opinion nationale et mondiale avec des partenaires du système des Nations Unies, une grande campagne de plaidoyer et de mobilisation dont la planification préparatoire a déjà commencé.

Les problèmes rencontrés et les enseignements tirés

57. Malgré l'adoption relativement récente de la Déclaration du Millénaire, un grand nombre d'équipes de pays se sont activement employées à réorganiser le compte rendu de leurs activités dans la perspective des objectifs de développement du millénaire. C'est ainsi que les indicateurs du bilan commun de pays comprennent, mais sans s'y limiter, les indicateurs mis au point pour suivre la mise en oeuvre des objectifs de développement du millénaire.

58. La corrélation entre les instruments de coordination tels que les bilans communs de pays, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les objectifs de développement du millénaire se heurte encore à une difficulté. C'est ainsi que dans les rapports annuels des coordonnateurs résidents, plusieurs équipes de pays ont indiqué que le bilan commun de pays leur fournit un moyen d'évaluer les progrès réalisés à l'échelon national en vue d'atteindre les objectifs définis par les conférences mondiales. La difficulté consiste donc à préserver la spécificité nationale des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement tout en répondant aux engagements internationaux pris lors du Sommet du Millénaire.

Recommandations

59. Le Conseil voudra peut-être :

a) Saluer la mise au point du cadre d'indicateurs relatifs à la réalisation des objectifs de développement du millénaire en tant que moyen de renforcer l'évaluation du suivi des conférences et des objectifs du millénaire à l'échelon national;

b) Encourager les équipes de pays à s'intéresser au suivi des conférences et des sommets mondiaux, en particulier dans la perspective des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire;

c) Inviter le Groupe des Nations Unies pour le développement à rendre compte à la session de fond de 2002 du Conseil économique et social des rapports présentés au sujet de la réalisation des objectifs de développement du millénaire.

III. Suivi de l'assistance économique spéciale, de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe

60. Après plusieurs séries de consultations intensives avec ses membres et avec divers partenaires opérationnels, le Conseil d'administration a adopté la décision 2001/1 du 5 février 2001 sur le rôle du PNUD dans les situations de crise et d'après conflit.

61. Pour essayer de raccorder les secours, le redressement et le développement dans les situations d'après conflit et en cas de catastrophe naturelle, le PNUD applique désormais la notion de programme de redressement pendant la phase de transition en mobilisant des équipes spécialisées dans le redressement afin d'aider les équipes de pays des Nations Unies à fournir sans perdre de temps un appui de nature à assurer un redressement rapide. C'est ainsi que peu après le terrible tremblement de terre survenu en janvier 2001, une équipe de redressement a été envoyée à Gujarat (Inde).

62. Au sein du système des Nations Unies, le PNUD est chargé de fournir une assistance pour le renforcement des capacités dans les pays touchés par les mines et de régler les aspects socioéconomiques de la pollution par les mines. En 2001, le PNUD a mené des activités de renforcement des capacités dans 16 pays et a récolté plus de 30 millions de dollars pour leur financement.

63. Le PNUD a continué de jouer un rôle actif dans le renforcement des capacités régionales, nationales et locales pour la prévention, les secours, l'atténuation et le redressement en cas de catastrophe naturelle. En 2001, cela s'est manifesté par l'appui à plus de 50 programmes aux niveaux national et régional.

Les problèmes rencontrés et les enseignements tirés

64. Dans une perspective de durabilité effective, une attention prioritaire sera accordée à l'appui aux efforts nationaux et à l'optimisation de la collaboration avec les autorités locales, la société civile et les collectivités qui participent à la prise de décisions et à leur mise en oeuvre.

65. L'action se poursuit en vue de renforcer les partenariats axés sur la prévention des crises et le redressement, qu'il s'agisse d'un examen conjoint de la collaboration

PNUD/Banque mondiale dans les situations d'après conflit ou des activités complémentaires pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration dans la région des Grands Lacs.

Recommandations

66. Le Conseil voudra peut-être :

a) Noter l'élaboration par le PNUD du programme de redressement pendant la phase de transition et encourager le PNUD à assurer la coordination avec l'action menée par d'autres organisations concernées;

b) Appuyer les efforts visant à ce que les coordonnateurs résidents fassent simultanément fonction de coordonnateurs humanitaires, lorsque cela est possible;

c) Souligner l'importance des activités menées par les pays eux-mêmes dans les programmes de redressement, tout en garantissant une collaboration maximale avec les autorités locales, la société civile et les collectivités aux stades de la prise de décisions et de la mise en oeuvre.

Deuxième partie

Rapport de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population

Le présent rapport a été établi conformément au modèle commun convenu par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour les rapports traitant des questions d'intérêt commun figurant sur la liste dressée au cours des consultations entre les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). Parmi les principales questions, on peut citer : la mise en oeuvre des réformes proposées par le Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement; le suivi des conférences internationales et des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire; et l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe. Le présent rapport s'inspire du rapport de synthèse des rapports annuels des coordonnateurs résidents préparé par le Groupe des Nations Unies pour le développement et diffusé en octobre 2001.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mise en oeuvre des réformes proposées par le Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement	20
A. Structures et mécanismes	20
B. Financement et ressources	21
C. Le système des coordonnateurs résidents	23
D. Application du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.	24
E. Harmonisation des programmes et procédures	25
F. Intégration des questions concernant les femmes et la parité entre les sexes.	26
G. Parité entre les sexes au FNUAP.	28
H. Renforcement des capacités	28
I. Locaux et services communs	30
J. Coopération avec la Banque mondiale	30
K. Contrôle et évaluation.	32
II. Suivi des conférences internationales et des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire.	34
III. Assistance humanitaire et secours en cas de catastrophe	36
IV. Recommandations	38

I. Mise en oeuvre des réformes proposées par le Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement

A. Structures et mécanismes

1. En 2000, le GNUM a renforcé son mécanisme de soutien en créant deux groupes de travail – l'un chargé des questions relatives aux programmes et l'autre des questions touchant à la gestion –, la présidence de chacun de ces groupes étant assurée par un sous-secrétaire général, avec rotation annuelle entre les agences. Ces deux groupes subsidiaires permettent au GNUM d'assurer plus efficacement l'interface avec le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies [ancien Comité administratif de coordination (CAC)] en abordant les questions opérationnelles et de coordination au niveau de l'ensemble de l'organisation.

2. En 2001, le GNUM s'est avéré constituer un mécanisme utile dans les efforts d'harmonisation des processus de programmation du FNUAP et du PNUD. Le Groupe du GNUM chargé des programmes, présidé par le FNUAP, a passé en revue diverses options visant à s'assurer d'une participation plus vaste des membres des conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP et du PAM au processus d'élaboration des programmes, ainsi que des possibilités de rationalisation et d'intégration des processus d'élaboration des programmes des quatre organisations. Le FNUAP et le PNUD ont présenté les propositions du Groupe chargé des programmes lors de la session annuelle de 2001 de leurs conseils d'administration.

3. La décision 2001/11 qui en a résulté, permet effectivement une harmonisation des processus de programmation des deux organisations. Elle offre également la possibilité aux membres des conseils d'administration de contribuer au processus de formulation des programmes de pays avant leur mise au point définitive, tout en veillant à ce que ce processus soit inspiré et conduit par les pays et réponde aux priorités et aux besoins nationaux.

4. Suite à la décision 2001/11, un groupe de travail interorganisations a mis au point un nouveau modèle commun pour les schémas et documents de programmes de pays. Ce nouveau modèle a été transmis à tous les coordonnateurs résidents et aux représentants du FNUAP en novembre. Comme le faisait remarquer l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP dans la note d'accompagnement, un processus de programmation harmonisé offre une possibilité idéale de faire avancer le programme de réformes proposé par le Secrétaire général et de permettre une formulation et une programmation communes ou étroitement coordonnées des nouveaux programmes de pays, la mobilisation de ressources supplémentaires et l'accroissement et le renforcement de l'emprise nationale sur le processus de programmation.

5. Le Groupe du GNUM chargé des programmes a également joué le rôle de pivot en permettant un dialogue de fond plus cohérent et mieux coordonné entre les organismes des Nations Unies au niveau des pays. Ce groupe a mis au point des notes d'orientation sur : a) le suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida; b) la poursuite des objectifs de développement de

la Déclaration du Millénaire au niveau des pays; c) le rôle des Nations Unies dans les processus relatifs aux documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté; d) l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles; et e) l'intégration de l'alerte avancée et de la prévention des conflits dans les processus touchant au bilan commun de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

6. Le GNUD s'est avéré constituer un mécanisme efficace de progression de la réforme du Secrétaire général et d'application des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement. Il a également constitué un lieu de rencontre très utile pour le dialogue de fond et l'examen des questions touchant aux programmes et à la gestion à l'échelle de l'ensemble de l'organisation. La structure d'appui renforcée a permis d'améliorer l'efficacité et l'efficience du GNUD et, en particulier, de ses groupes de travail spéciaux qui ont maintenant défini les délais et les résultats escomptés. Ainsi le GNUD est-il en mesure d'affiner les priorités de ces groupes, de définir clairement les résultats qu'il en attend et de les dissoudre lorsqu'ils auront accompli leur mission.

Recommandations

7. Le Conseil voudra peut-être :

a) Prendre note du rôle du GNUD et du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population dans l'harmonisation des processus de programmation de ces organismes;

b) Encourager les efforts du GNUD pour améliorer l'efficience et l'efficacité de ses groupes de travail et définir clairement les délais et les résultats escomptés.

B. Financement et ressources

8. En 2000, la situation des ressources ordinaires du FNUAP s'est améliorée, puisque celles-ci ont progressé de 4,3 %, pour passer de 249,8 millions en 1999 à 260,7 millions de dollars en 2000. Cette augmentation constitue un renversement de la tendance à la baisse des ressources régulières amorcée en 1996. Cette amélioration de la situation des ressources est imputable principalement à la plupart des principaux donateurs du Fonds et, en particulier, aux Pays-Bas, à la Suède, à la Finlande et aux États-Unis qui ont repris leurs dons, après une année de suspension. Il convient également de noter que le FNUAP est parvenu à élargir sa base de donateurs et atteindre la cible de 100 donateurs en 2000, puis dépasser celle de 110 en 2001. Il s'agit là d'une conséquence directe de la décision 98/24 du Conseil d'administration, où il était reconnu que la dépendance exagérée vis-à-vis d'un nombre restreint de donateurs constituait un risque pour la viabilité financière à long terme du FNUAP (par. 1). La base élargie de donateurs est le reflet du vaste soutien dont le FNUAP bénéficie de la part des pays qu'il aide dans le cadre de son programme, ainsi que de la reconnaissance du fait que la mobilisation des ressources est à la fois du ressort du Fonds et de celui de tous ses membres.

9. Le FNUAP s'est efforcé dans le cadre de son plan de financement pluriannuel d'obtenir des engagements portant sur plusieurs années afin de s'assurer d'une plus grande stabilité et prévisibilité de ses ressources. Si un certain nombre de ses principaux donateurs a pu prendre des engagements sur plusieurs années, ce dont le Fonds leur est reconnaissant, la majorité des donateurs les plus importants n'ont pas été en mesure de le faire.

10. En 2000, les ressources supplémentaires, ou ressources autres que les ressources de base, ont fortement progressé pour atteindre leur plus haut niveau, à savoir 103 millions de dollars. Ce chiffre englobe les très importantes contributions des Pays-Bas et du Royaume-Uni pour les achats de produits contraceptifs. D'autres contributions supplémentaires importantes ont été enregistrées, notamment de la part de l'Union européenne, de la Norvège et du Canada. La tendance chez les donateurs à accorder des ressources supplémentaires se renforce et devrait se poursuivre en 2001 et 2002.

11. En 2001 et 2002, face aux besoins croissants des programmes, notamment en matière de prévention du VIH, les objectifs de mobilisation de ressources du FNUAP se concentreront sur l'augmentation des ressources de base. Le Fonds essaiera de renforcer ses partenariats avec tous les donateurs et, en particulier, avec les plus modestes des principaux donateurs afin d'accroître la part de ces derniers dans les ressources de base du FNUAP, et d'obtenir autant d'engagements pluriannuels que possible.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

12. Bien que les ressources de base du FNUAP aient progressé en 2000, l'inquiétude concernant le maintien de cette tendance en 2001 et au-delà persiste. De fait, les ressources de base sont encore bien en deçà des 310 millions estimés nécessaires pour 2001. Le fait que les membres de la communauté européenne accordent une attention particulière à la possibilité d'accroître leur niveau respectif d'aide publique au développement (APD) pour atteindre la cible des 0,7 % du produit national brut (PNB) constitue un signe encourageant. L'engagement d'augmenter l'APD bénéficierait à l'ensemble des organisations des Nations Unies, pour autant que celles-ci soient en mesure de faire la preuve de résultats quant à l'aide qu'elles fournissent. En outre, si la plupart des donateurs sont favorables au principe d'engagements pluriannuels, nombre d'entre eux ne sont pas en mesure de traduire ce principe dans la pratique, car leur système budgétaire actuel ne permet pas de tels engagements.

Recommandations

13. Le Conseil voudra peut-être :

a) Prendre note de la légère progression des ressources de base du FNUAP en 2000 et encourager les donateurs à continuer à augmenter leurs contributions au Fonds s'ils sont en mesure de le faire;

b) Souligner le rôle des gouvernements dans la mise à disposition des fonds pour les programmes de pays qu'ils approuvent;

c) Souligner la responsabilité collective du FNUAP et de ses membres dans la mobilisation des ressources à l'appui des activités du Fonds;

d) Encourager les gouvernements à adapter leurs procédures budgétaires de façon à, si possible et le cas échéant, permettre la prise d'engagements pluriannuels.

C. Le système des coordonnateurs résidents

14. Au cours de l'année 2001, le FNUAP a participé aux efforts de renforcement du système des coordonnateurs résidents dans des domaines tels que : l'évaluation des performances de ces coordonnateurs et des équipes de pays; le processus de sélection dans le cadre du Groupe consultatif interorganisations; l'exercice d'évaluation des compétences; et le rapport annuel des coordonnateurs résidents.

15. Le Groupe consultatif interorganisations a passé en revue les procédures et pratiques de sélection des coordonnateurs résidents dans le but de rationaliser le processus en question, d'accélérer la sélection des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs humanitaires et de gérer et élargir l'équipe des coordonnateurs résidents. Il a accordé une attention particulière à la recherche de moyens d'améliorer la façon de pourvoir les postes vacants, de raccourcir les procédures de recrutement et d'autorisation, d'accélérer l'identification des candidats devant être affectés dans des pays en crise et d'instaurer un meilleur équilibre entre les sexes parmi les coordonnateurs résidents (il faudrait, dans l'idéal, que la proportion de femmes passe de 25 %, comme c'est le cas actuellement, à 50 %).

16. Dans le récent exercice d'évaluation des compétences, environ 55 % des 67 candidats appartenaient au PNUD et 45 % à d'autres organisations. Approximativement 30 % des candidats étaient des femmes, la répartition entre les sexes variant d'une organisation à l'autre.

17. Actuellement, aucun des coordonnateurs résidents ne sort des rangs du FNUAP.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

18. Élargir la provenance des coordonnateurs résidents reste une préoccupation, dans la mesure où moins de 20 % d'entre eux ne sortent pas des rangs du PNUD. Le Groupe consultatif interorganisations de sélection recherche donc des moyens d'accroître le nombre de candidatures tant internes qu'externes. Ainsi, pour la première fois, six candidats extérieurs au système des Nations Unies ont participé à l'épreuve d'évaluation des compétences, laquelle s'est mieux déroulée, grâce en partie, d'une part, aux choix d'une nouvelle société pour assurer cette épreuve et, d'autre part, à l'engagement du Comité directeur interorganisations de faire en sorte que le profil des candidats soit meilleur.

Recommandations

19. Le Conseil voudra peut-être :

a) Réaffirmer la nécessité d'élargir la provenance des coordonnateurs résidents;

b) Encourager les efforts déployés par le Groupe consultatif interorganisations pour améliorer la gestion des postes vacants de coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire, raccourcir les procédures de recrutement et

d'approbation et instaurer un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes parmi les coordonnateurs résidents.

D. Application du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

20. En 2001, le Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) a poursuivi ses efforts en vue d'accélérer la présentation et l'achèvement du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement. L'une de ses préoccupations essentielles était de faire en sorte que ces processus ne fassent pas peser une charge supplémentaire sur les équipes de pays des Nations Unies ou les capacités nationales. Le Comité exécutif a donc chargé le Groupe des programmes du GNUD de proposer des mesures concrètes permettant d'intégrer le bilan commun de pays et le Plan-cadre dans les processus de programmation des fonds et programmes et de trouver des moyens de rationaliser leurs procédures de programmation. Le rapport élaboré à cet effet et présenté au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) met en lumière le rôle important du bilan commun de pays et du Plan-cadre dans l'élaboration de programmes fondés sur des priorités nationales (voir, plus haut, par. 3 à 5).

21. En octobre 2001, le Groupe des Nations Unies pour le développement a publié et diffusé le Rapport de synthèse des rapports annuels des coordonnateurs résidents pour 2000. Ce rapport annuel contient un grand nombre d'informations sur le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il y est notamment indiqué que le bilan et le Plan-cadre favorisent la coopération avec de nouveaux partenaires, parmi lesquels la Banque mondiale, et ont ouvert la voie à une programmation conjointe et concertée, en particulier dans les domaines du VIH/SIDA, de la lutte contre la pauvreté et de l'aide humanitaire. Dans les pays toujours plus nombreux faisant état d'un lien entre la réalisation du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et les cadres de développement intégré, on observe un renforcement de la collaboration avec la Banque mondiale. Toutefois, de nombreuses équipes de pays ont fait état de difficultés dans la réalisation de leur Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, en raison, notamment de l'absence de coordonnateur résident et/ou, entre autres, de retard dans la participation pleine et entière du gouvernement au processus.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

22. Le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sont devenus des instruments efficaces de collaboration interinstitutions à l'échelle des pays. Toutefois, il faut veiller davantage à ce que le gouvernement du pays hôte s'implique dans le processus et y participe pleinement, et à maintenir les coûts transactionnels aussi bas que possible. De plus, un appui des services centraux est nécessaire pour que les programmes et projets de pays découlent du Plan-cadre et ne se déroulent pas parallèlement à celui-ci. Quoi qu'il en soit, la réussite du Plan-cadre sera forcément fonction des ressources de base allouées à sa réalisation.

Recommandations

23. Le Conseil souhaitera peut-être :

a) Souligner à nouveau qu'il importe que le gouvernement national ait la maîtrise de la réalisation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;

b) Noter avec satisfaction que le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour le développement favorisent la coopération entre les parties prenantes, y compris la Banque mondiale, et ouvrent la voie à une programmation conjointe et concertée;

c) Constater l'importance du Plan-cadre en tant que cadre de planification commun dans les processus de programmation des différents organismes des Nations Unies concernés;

d) Souligner à nouveau la nécessité de faire en sorte que les organisations participantes disposent des ressources requises pour pouvoir appliquer le Plan-cadre des Nations Unies pour le développement;

e) Accueillir avec intérêt le Rapport de synthèse des rapports annuels des coordonnateurs résidents et les informations et enseignements précieux que celui-ci contient sur les bilan commun de pays et Plan-cadre des Nations Unies pour le développement.

E. Harmonisation des programmes et procédures

24. L'harmonisation des programmes et des procédures est une priorité essentielle pour tous les fonds et programmes, et le Groupe des Nations Unies pour le développement s'est révélé être un mécanisme idéal pour l'encourager et la faciliter. Le rôle du GNUD est particulièrement mis en évidence dans le rapport de synthèse des rapports annuels des coordonnateurs résidents, qui insiste sur les actions menées et les enseignements tirés, en particulier dans trois domaines prioritaires : les programmes et projets conjoints; les examens à mi-parcours conjoints des programmes de pays et plans-cadres des Nations Unies pour le développement; et les procédures administratives concernant le personnel affecté aux projets nationaux.

25. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a établi des notes d'orientation en vue de guider les efforts déployés dans chacun de ces trois domaines. La note d'orientation concernant la préparation de programmes et de projets conjoints a été diffusée en août 2000. Celle sur les procédures proposées pour la réalisation conjointe des examens à mi-parcours est actuellement testée sur le terrain par plusieurs équipes de pays et celle sur l'harmonisation et la coordination des salaires et de l'indemnité journalière de subsistance du personnel affecté aux projets nationaux a été publiée au début de l'année 2001.

26. Comme il est indiqué dans le rapport de synthèse, de nombreuses équipes de pays entreprennent des programmes et des projets conjoints dans différents domaines, parmi lesquels : le VIH/sida (Afrique du Sud, Angola, Botswana, Chine, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mongolie, Mozambique, République démocratique populaire lao); la lutte contre la pauvreté, l'éducation des filles et les activités de substitution (Fidji, Ghana, République démocratique populaire lao, Sao Tomé-et-Principe); les questions relatives à l'égalité des sexes (Ghana); les droits de

l'homme, la paix et le développement, les problèmes de l'après-guerre et les questions humanitaires (Angola, Mongolie, Philippines, République démocratique du Congo).

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

27. Les premiers efforts déployés dans chacun de ces domaines ont permis de tirer de nombreux enseignements qui, pour beaucoup, mettent l'accent sur les difficultés découlant de conflits ou de différences dans les priorités et les procédures des différents organismes intéressés, en particulier en matière de gestion financière et de programmation. Mais si ces enseignements tendent à montrer l'existence de faiblesses et limites inhérentes aux efforts d'harmonisation, les divers processus conjoints révèlent des possibilités de remédier à ces faiblesses et limites. De plus, la décision 2001/11 adoptée par le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP devrait contribuer effectivement à une harmonisation de la programmation de ces deux organismes.

Recommandations

28. Le Conseil souhaitera peut-être :

a) Prendre note des efforts du Groupe des Nations Unies pour le développement tendant à harmoniser et simplifier les procédures de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines prioritaires que sont la programmation conjointe, les examens à mi-parcours et les procédures administratives concernant le personnel affecté aux projets nationaux;

b) Encourager les fonds et programmes des Nations Unies à poursuivre leurs efforts tendant à harmoniser et simplifier davantage les procédures en s'inspirant des enseignements tirés des entreprises menées en commun dans différents pays concernés par des programmes.

F. Intégration des questions concernant les femmes et la parité entre les sexes

29. Le FNUAP continue à mettre l'accent sur les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement relatifs à la parité et à l'équité entre les sexes, à l'émancipation des femmes, à l'élimination de toutes les formes de violence à leur égard et à la possibilité pour les femmes de contrôler leur propre fécondité, objectifs considérés comme essentiels en matière de population et de développement. En 2001, les principales activités du Fonds ont consisté à s'assurer que les problèmes de parité entre les sexes soient pris en compte lors de l'exécution des sous-programmes dans ses domaines d'activité essentiels, et de veiller à ce que les ressources indispensables au règlement des questions relatives à l'égalité des sexes soient allouées et dûment chiffrées dans les budgets-programmes, afin de démontrer la volonté du FNUAP de trouver une solution à ces problèmes. Dans un souci de voir l'égalité des sexes prise en compte dans les opérations d'urgence qu'il entreprend, le Fonds a également organisé, en novembre 2001, une réunion consultative portant sur les conséquences des conflits pour les femmes et les filles.

30. Le Fonds a intensifié l'action qu'il mène au niveau des pays en vue d'accroître leur capacité à régler les problèmes de parité des sexes, en renforçant les capacités

techniques de ses groupes de conseillers techniques, notamment grâce à l'élaboration d'un manuel de formation détaillé sur la parité des sexes, la population et le développement et l'organisation, en septembre 2001, d'un atelier de formation de formateurs à l'intention des conseillers des équipes de soutien aux pays. Le FNUAP a également fourni un apport technique sur les questions relatives à la parité des sexes et au VIH/sida, lors de la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/sida, et a organisé une réunion-débat de haut niveau sur la question.

31. Le FNUAP a réalisé à l'intention du personnel de santé un manuel sur les approches pratiques concernant la violence à l'égard des femmes afin de renforcer l'adoption de telles approches dans le domaine de la santé génésique. Il s'est également efforcé de collecter et diffuser des données ventilées par sexe et de mener des études sur des sujets tels que l'arrêt des mutilations génitales et des violences à l'égard des femmes et des filles. Le Fonds a également appuyé l'action menée par des organisations non gouvernementales internationales et des organismes des Nations Unies pour développer les initiatives visant spécialement à donner des moyens d'action aux femmes et aux filles, notamment l'élaboration d'indicateurs de développement et de documents techniques contenant des orientations sur la création et l'exécution de programmes de lutte contre les mutilations génitales, en particulier du point de vue du suivi et de l'évaluation.

Action au niveau interinstitutions

32. Au niveau interinstitutions, le FNUAP reste un membre actif du Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes et participe aux groupes d'étude du Comité suivants :

a) Groupe d'étude pour une prise en compte du principe d'égalité des sexes dans les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, qui formule des observations sur la mise en oeuvre de ces programmes et travaille à la rédaction d'un manuel de formation sur ce processus;

b) Groupe d'étude sur les femmes, la paix et la sécurité. Les résultats de la Réunion consultative portant sur les conséquences des conflits pour les femmes et les filles mentionnée précédemment viendront s'ajouter à ceux de l'étude menée sur ce même sujet au niveau de l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies;

c) Groupe d'étude sur la prise en compte du principe d'égalité des sexes dans les budgets des programmes;

d) Groupe d'étude sur le financement du développement.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

33. Les gouvernements sont de plus en plus nombreux à reconnaître la nécessité d'intégrer dans leurs programmes les questions relatives à l'égalité des sexes, ce qui rend plus pressante la nécessité de renforcer les capacités techniques au niveau des pays. De plus, différents phénomènes nouveaux, comme la mondialisation, ont provoqué l'apparition de difficultés nouvelles qui ont une incidence sur le bien-être des hommes et des femmes en matière de santé génésique. Il est nécessaire de créer des partenariats stratégiques avec d'autres organisations pour pouvoir traiter, dans le détail, les besoins en matière de santé génésique. Toutefois, on ne peut attendre de

résultats à court terme, car la création de tels partenariats requiert beaucoup de temps et mobilise un personnel important.

34. De nombreux problèmes nouveaux sont apparus, notamment le trafic des femmes et des filles, qui est d'une telle ampleur que la santé de ce groupe s'en ressent particulièrement. Pour trouver des solutions adaptées à ces problèmes, il est nécessaire de consulter l'ensemble des partenaires en vue d'élaborer des stratégies qui tirent le meilleur parti des compétences propres à chacun et, notamment, au FNUAP.

G. Parité entre les sexes au FNUAP

35. Le FNUAP s'attache à intégrer une démarche antisexiste à tous les niveaux, ce qu'il fait en théorie et en pratique. Les femmes occupent près de 50 % des postes d'administrateur au Fonds, y compris les postes P-5 au siège. De plus, huit des 15 membres du Comité exécutif sont des femmes, de même que deux des trois membres de l'équipe de direction, dont la Directrice exécutive et la Directrice exécutive adjointe (Gestion).

Recommandations

36. Le Conseil souhaitera peut-être :

a) Prendre note de l'attachement du Fonds à une démarche antisexiste, en théorie et en pratique, ainsi que des activités et réalisations dans ce domaine;

b) Prendre note avec satisfaction de l'étude entreprise dans le système des Nations Unies au sujet des femmes, de la paix et de la sécurité, ainsi que des divers mécanismes qui ont contribué à son établissement, y compris la réunion consultative sur les conséquences des conflits pour les femmes et les filles, organisée par le FNUAP.

H. Renforcement des capacités

37. Le renforcement des capacités nationales figure au nombre des « principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ». C'est aussi l'un des objectifs principaux de la démarche axée sur les résultats formulée par le Fonds dans le cadre du plan de financement pluriannuel, qui définit les façons dont le Fonds utilise ses ressources pour obtenir des résultats.

38. En 2001, le renforcement des capacités nationales est resté une dimension essentielle de la programmation à tous les niveaux des opérations du FNUAP, qu'il s'agisse d'aider les gouvernements à formuler des politiques au plus haut niveau ou de former du personnel de santé devant dispenser des services dans des centres de soins de santé primaires.

39. Dans toutes les régions, les bureaux de pays du FNUAP ont fait du renforcement des capacités nationales une question prioritaire, à laquelle ils ont consacré la part la plus importante de leurs ressources, surtout dans le cas de l'Afrique et des pays prioritaires de la catégorie A, où cette question revêt une importance toute particulière. Toutefois, dans ces pays, les besoins sont souvent si

grands qu'il est difficile d'y faire face. Certains d'entre eux, dans les domaines de la population et du développement, doivent néanmoins être satisfaits d'urgence; il s'agit notamment d'accroître les connaissances en matière de santé génésique, de population et de parité entre les sexes; d'améliorer les compétences en matière de programmation, de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports; de renforcer le rassemblement, l'analyse et la diffusion de données; et d'améliorer la gestion et la coordination des programmes.

40. Le FNUAP effectue actuellement une évaluation approfondie du renforcement des capacités nationales, dont les conclusions et les recommandations seront communiquées au Conseil d'administration à sa session annuelle de juin 2002, dans le cadre du rapport sur le plan de financement pluriannuel que la Directrice exécutive présente chaque année. Cette évaluation a un double objectif : a) analyser les mesures prises par le FNUAP au cours du dernier cycle de programmation pour aider à renforcer la capacité des institutions gouvernementales et des ONG nationales en matière de santé génésique et de population et de développement; et b) déterminer quelles sont les meilleures méthodes à suivre à l'avenir pour renforcer les capacités nationales dans ces domaines.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

41. D'après l'information rassemblée dans le cadre de l'analyse du plan de financement multiannuel, les principaux problèmes dans le domaine du renforcement des capacités sont le manque de personnel qualifié et motivé, une compréhension insuffisante des secteurs de programmation et une mauvaise coordination des efforts et des ressources. Les activités de formation entreprises de façon non coordonnée ne sont pas très efficaces, surtout si elles ne sont pas fondées sur une analyse systématique des besoins ou qu'elles ne s'accompagnent pas d'un engagement ferme de tirer pleinement parti de la formation octroyée. Le Fonds encourage donc de plus en plus la participation à des opérations d'évaluation des besoins entreprises en commun avec les gouvernements et d'autres organisations, surtout dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, afin de formuler des stratégies de formation.

42. Le renforcement des capacités étant en fait un investissement à long terme dans les ressources humaines, il est crucial de choisir les méthodes qui conviennent. Les pays doivent faire en sorte que des homologues nationaux soient choisis, reçoivent une formation et s'acquittent ensuite des fonctions pour lesquelles ils ont été formés. De plus, des unités nationales de soutien doivent être incorporées aux opérations, de façon qu'elles puissent se mettre au courant des questions nouvelles, s'adapter aux réformes et approches sectorielles et formuler les instruments, indicateurs et méthodes non sexistes qui conviennent.

Recommandations

43. Le Conseil voudra peut-être :

a) Inciter tous les organismes des Nations Unies à partager leurs données d'expérience, à entreprendre des opérations en commun et à formuler des stratégies communes dans le domaine du renforcement des capacités;

b) Encourager les efforts faits pour renforcer les capacités nationales, en se tenant au courant des questions nouvelles, en s'informant des méthodes novatrices et en mettant au point des instruments et des méthodes appropriés.

I. Locaux et services communs

44. La question des locaux et services communs demeure un thème prioritaire pour tous les fonds et programmes, au niveau des pays et au niveau du siège. Au niveau des pays, selon la synthèse des rapports annuels des coordonnateurs résidents, les équipes de pays progressent régulièrement. Les rapports mettent en relief les avantages et les inconvénients de cette formule; les avantages sont notamment une augmentation de l'efficacité, une réduction des coûts et une visibilité accrue des Nations Unies au niveau national. Quant aux inconvénients, on cite surtout le fait qu'il n'existe parfois pas de bâtiment approprié ou de locaux qui conviennent dans un tel bâtiment, que les systèmes administratifs sont différents selon les organismes et que les ressources sont insuffisantes, en particulier pour des rubriques telles que l'informatique, la connectivité et les questions de personnel.

45. Au niveau du siège, le Sous-Groupe des locaux et des services communs du Groupe des Nations Unies pour le développement soutient les efforts faits au niveau des pays, y compris en ce qui concerne les questions de connectivité et d'informatique. Il existe actuellement 46 maisons des Nations Unies officiellement désignées, dont cinq désignées en 2001. De plus, dans de nombreux pays, les équipes de pays partagent des locaux, sans que ceux-ci soient désignés officiellement « maisons des Nations Unies ».

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

46. Le rythme de la création de maisons des Nations Unies s'est ralenti au cours des deux dernières années, alors que le programme avait démarré rapidement parce que la création de ces maisons était relativement facile en 1998 et en 1999. Malgré tout, les objectifs fixés pour 2000 et 2001 ont été largement atteints. Pour faciliter le processus, le Sous-Groupe précise les directives à suivre et les modèles suggérés et continue de revoir les propositions.

Recommandations

47. Le Conseil souhaitera peut-être :

a) Prendre note des progrès réalisés dans la création des maisons des Nations Unies;

b) Prendre note des avantages que présentent des locaux et services communs dans les pays et encourager les fonds et programmes des Nations Unies à prendre les mesures nécessaires, par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour le développement, pour surmonter les obstacles rencontrés.

J. Coopération avec la Banque mondiale

48. La coopération entre le FNUAP et la Banque mondiale a continué de se resserrer pendant l'année, grâce à des activités menées dans les pays et à la participation à des séminaires et groupes de travail portant sur une large gamme de

questions et sujets d'intérêt commun. Cette interaction a aidé les deux organismes à identifier les domaines prioritaires sur lesquels doit porter la coopération et à préciser les moyens de renforcer l'efficacité de celle-ci. La sécurité des produits contraceptifs en est un bon exemple. Le FNUAP a aussi participé à plusieurs « cyberdébats » de la Banque mondiale, consacrés entre autres à la société civile et la Banque mondiale, ou au rôle de la Banque mondiale dans la promotion d'un environnement durable.

49. Dans le domaine de la santé génésique, la collaboration entre les deux organismes a pris diverses formes : ils ont par exemple parrainé, avec le PNUD et l'OMS, le Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine, et ils ont participé à des activités interorganisations consacrées entre autres à la maternité sans risques et à la santé génésique des adolescentes. En décembre 2001, l'Institut de la Banque mondiale a organisé un atelier destiné à modifier son stage de trois semaines sur la santé génésique et la réforme du secteur de la santé pour l'adapter aux besoins particuliers du personnel du FNUAP. En outre, pour promouvoir les questions de santé génésique dans les programmes de pays, la Banque mondiale, l'OMS et le FNUAP organisent ensemble un atelier consacré à des partenariats efficaces permettant d'accélérer l'exécution des programmes de santé génésique, qui se tiendra au début de 2002.

50. Le processus des documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DERP) a fait l'objet de plusieurs séminaires et ateliers importants. Une réunion en visioconférence du Groupe de réflexion Banque mondiale-ONU a passé en revue le processus des DERP et les documents mis au point dans quatre pays : Cambodge, Ghana, Nicaragua et République-Unie de Tanzanie. Un séminaire de la Banque mondiale, consacré au renforcement de l'efficacité de la coopération dans l'action menée pour atteindre les objectifs internationaux en matière de développement, qui avaient été mis au point par le CAD en 1996, a considéré que le processus des DERP était un moyen important d'assurer la cohérence des efforts de lutte contre la pauvreté faits au niveau national et de faire la synthèse des stratégies nationales.

51. À l'occasion de l'évaluation du processus des DERP à laquelle ont procédé en commun le Groupe des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale, le FNUAP a étudié la mesure dans laquelle ses bureaux nationaux dans les 14 pays pilotes considérés dans l'évaluation avaient participé au processus. Le Fonds a cherché en particulier à savoir : a) dans quelle mesure les bureaux avaient participé au processus; b) dans quelle mesure, à leur avis, le pays avait le sentiment de contrôler le processus; c) si le processus avait permis de renforcer des partenariats; d) s'il tenait dûment compte des questions liées au secteur social et des questions de parité entre les sexes; et e) s'il était examiné dans le cadre du système des coordonnateurs résidents.

52. Il est ressorti de l'enquête que la plupart des bureaux de pays avaient participé à des degrés divers au processus des DERP, en général par l'intermédiaire du système des coordonnateurs résidents, des groupes thématiques des Nations Unies ou de réunions organisées par la Banque mondiale, plutôt qu'à la suite d'une interaction directe avec le gouvernement lui-même. Les bureaux considéraient, cela dit, que la Banque mondiale et le FMI avaient beaucoup contribué à créer un environnement permettant de susciter chez le gouvernement un sentiment de propriété et que le processus utilisait comme base des initiatives nationales de

réduction de la pauvreté. Ils estimaient que le processus était beaucoup plus participatif que ne l'avaient été des initiatives précédentes de la Banque mondiale et du FMI et qu'il contribuait à mettre en place et à renforcer des partenariats non seulement entre la Banque mondiale/FMI et les organismes des Nations Unies, mais aussi avec d'autres acteurs dans le pays, y compris le gouvernement et la société civile. Ils ont aussi noté que les questions liées au secteur social et à la parité entre les sexes étaient un élément majeur des débats consacrés à la formulation des documents.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

53. Cette interaction accrue entre le FNUAP et la Banque mondiale a de toute évidence contribué à une coopération plus participative des deux organisations au niveau du siège et au niveau des pays. C'est ce qu'illustre par exemple la participation du Fonds au processus des DERP. Comme on l'a déjà noté, dans les 14 pays pilotes le processus semble progresser suivant le calendrier prévu, pour ce qui est des questions sur lesquelles portait l'enquête du Fonds. Il est impératif, cela dit, que les documents de réduction de la pauvreté soient conçus de façon à susciter dès le début chez le gouvernement un sentiment de « paternité » et prennent suffisamment en considération différentes questions telles que liens entre population et développement, santé génésique, VIH/sida, parité entre les sexes et droits de l'homme.

Recommandations

54. Le Conseil voudra peut-être :

a) Prendre note de la coopération accrue entre le FNUAP et la Banque mondiale, particulièrement en ce qui concerne la promotion de partenariats efficaces pour la mise en oeuvre de programmes de santé génésique et la formulation de documents stratégiques de réduction de la pauvreté au niveau national;

b) Encourager les bureaux de pays du FNUAP à participer au processus des DERP au niveau national et à en tirer parti pour promouvoir un investissement accru dans les services sociaux de base, notamment les services de santé génésique;

c) Prendre note de l'évaluation menée en commun par le Groupe des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale pour suivre l'exécution du processus des DERP dans les 14 pays pilotes.

K. Contrôle et évaluation

55. En 2000, le FNUAP a commencé à réviser les directives de contrôle et d'évaluation de ses programmes afin de les rendre conformes à la démarche axée sur les résultats. Cela l'a également amené à réviser les formules de programmation et d'établissement de rapports sur les programmes, afin de bien montrer combien il importe de dégager et répertorier les résultats et d'appliquer le cadre logique au contrôle et à l'évaluation des programmes. Les nouvelles formules ont été diffusées en 2001.

56. Le Fonds a continué à soutenir les interlocuteurs de son réseau d'évaluation dans ses équipes d'appui aux pays. Une réunion annuelle de ces interlocuteurs et des responsables du Bureau du contrôle et de l'évaluation, au Fonds, a eu lieu pour

échanger des données d'expérience et dégager un consensus, dans le Réseau, sur de nouvelles conceptions du contrôle et de l'évaluation des programmes et projets du FNUAP, axées sur les résultats. Le Fonds a également fourni aux membres de son réseau l'occasion d'acquérir ainsi de nouvelles compétences en matière de négociation et de facilitation.

57. En 2000, le FNUAP a lancé sa « trousse d'outils » pour le contrôle et l'évaluation, qui est destinée aux directeurs de programme. Elle complétera les directives de programmation du FNUAP en précisant les moyens possibles d'améliorer les pratiques du Fonds en matière de contrôle et d'évaluation. Ces moyens figurent sur les sites Intranet et Internet du FNUAP :

58. Pour accroître la capacité des équipes d'appui aux pays et des bureaux du FNUAP dans les pays, le FNUAP a organisé une série d'ateliers régionaux de formation pour promouvoir des modalités de gestion axées sur les résultats. Ces ateliers ont présenté les principes d'ensemble de cette gestion axée sur les résultats et ses conséquences pour la gestion des programmes et des bureaux; ils ont permis d'illustrer l'utilisation du cadre logique, comme instrument de programmation, de suivi et d'évaluation des programmes et d'examiner les principaux éléments des pratiques de contrôle et d'évaluation ainsi que les questions de gestion des bureaux et des programmes découlant des constatations des audits et des exercices d'examen de l'application des politiques. D'autres ateliers ont été organisés dans d'autres régions en 2001. Le FNUAP a également donné suite aux demandes d'assistance technique, émanant de quelques bureaux de pays, s'agissant du contrôle et de l'évaluation, en organisant des ateliers, dans le pays en question, qui ont porté sur le choix des indicateurs, sur les corrélations entre les résultats aux différents niveaux des sous-programmes et sur la rédaction de plans d'activités de contrôle et d'évaluation.

Enseignements dégagés

59. Ces ateliers ont permis de mieux connaître la réponse des intéressés et de les informer de la teneur d'autres activités de formation prévoyant plus de temps pour des activités de groupe et pour l'échange d'expérience. Cette réponse des intéressés est très précieuse pour affiner les principes et les modalités du contrôle et de l'évaluation.

60. Les activités de création de capacités ont également indiqué l'existence de certains problèmes méthodologiques soulevés par le contrôle et l'évaluation des programmes. Par exemple, dans les cas où l'aide apportée par le FNUAP ne représente qu'une faible partie des ressources totales consacrées à un programme national en matière de population, les partenaires nationaux s'en tiennent, pour l'essentiel, à la démarche axée sur les projets, et ne connaissent pas nécessairement bien la notion de sous-programme ou ce que les sous-programmes soutenus par le FNUAP sont censés réaliser. On peut aussi citer en exemple les difficultés rencontrées dans l'application du cadre logique aux programmes qui couvrent de nombreux petits pays, comme c'est le cas du programme sous-régional du FNUAP dans le Pacifique Sud.

61. Ces activités ont montré combien il importait de veiller à une interprétation commune, au siège, dans les bureaux de pays et dans les équipes d'appui aux pays, des principes de la gestion axée sur les résultats et du cadre logique, comme instruments de planification et de contrôle des programmes. Pour que le contrôle et

l'évaluation répondent bien à cette démarche axée sur les résultats, les homologues locaux et les partenaires du programme doivent avoir une interprétation commune de ces principes. Il s'agit là d'un investissement à long terme, en particulier étant donné la rapide rotation du personnel dans beaucoup de pays du programme.

Recommandations

62. Le Conseil d'administration voudra peut-être :

a) Prendre note de ce que fait le FNUAP pour aligner, sur la démarche axée sur les résultats, ses directives en matière de contrôle et d'évaluation, et pour renforcer la capacité de ses bureaux de pays et de ses équipes d'appui aux pays en matière de gestion axée sur les résultats des programmes et des bureaux.

II. Suivi des conférences internationales et des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire

63. Le FNUAP attache une grande importance au suivi des conférences internationales et à la réalisation des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire. Le Fonds joue un rôle majeur dans l'aide apportée aux pays pour réaliser les buts de la CIPD et appliquer les grandes décisions prises lors de l'examen quinquennal de la CIPD, réalisé en 1999. Les priorités pratiques du FNUAP en 2001 illustrent ce rôle, en particulier dans les domaines organiques du travail du Fonds. Ces priorités servent en effet de cadre pour l'élaboration des plans de travail annuels de tous les bureaux du FNUAP et du personnel dans tous les lieux d'affectation.

64. Les priorités organisationnelles permettent au FNUAP de bien cadrer son travail dans chacun des domaines prioritaires de programme qu'il a choisis, en particulier ceux qui ont été entérinés par la décision 2000/11 du Conseil d'administration : a) la poursuite de l'application de l'approche axée sur la santé de la procréation; b) l'intégration des questions de population dans la problématique du développement; c) l'intégration des préoccupations d'égalité entre les sexes en matière de population et de développement; et d) l'intégration des aspects socioculturels et des comportements dans les activités concernant la population, la santé de la procréation et l'égalité entre les sexes.

65. Ces domaines prioritaires découlent directement des grandes décisions prises en vue de continuer à appliquer le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, telles qu'elles ont été dégagées lors de l'examen quinquennal réalisé en 1999. Le premier domaine prioritaire noté plus haut amène le FNUAP à jouer un rôle moteur dans l'application de la stratégie visant à assurer la sécurité des approvisionnements en articles de santé de la procréation, à recenser les priorités et les grands choix de son action de réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles, à chercher à répondre aux besoins des adolescents en fait de santé de la procréation et à prévenir la propagation du sida. Le deuxième domaine concerne la définition des grandes orientations du FNUAP dans le domaine de la population et du développement, par un réexamen des corrélations entre la démographie et le développement et de l'impact de la mondialisation. Le troisième domaine concerne la mise au point des stratégies d'élimination de la violence sexiste et les instruments qui permettraient de mesurer et de contrôler

l'introduction systématique dans les programmes, du thème de l'égalité entre les sexes. Le quatrième domaine concerne la conceptualisation et la réalisation concrète du plaidoyer et des interventions visant à modifier les comportements.

66. Les priorités du Fonds sont également conçues pour donner au FNUAP la place stratégique voulue dans la réalisation des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire, en lui permettant d'aider les pays à réaliser ces objectifs, en particulier dans des domaines comme l'amélioration de la santé maternelle, la réduction de la mortalité maternelle, la prévention du sida, l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes, et la réduction de la mortalité infantile. Ces priorités cherchent également à porter au maximum l'efficacité de l'appui que le FNUAP apporte aux programmes nationaux de réduction de la pauvreté et de recherche du développement durable.

67. Le FNUAP s'est engagé à aider à réaliser les buts du développement consignés dans la Déclaration du Millénaire et à suivre la réalisation progressive de ces objectifs, comme il est indiqué dans la note d'orientation préparée par le Groupe des Nations Unies pour le développement. Le Fonds appuie sans réserve l'idée, figurant dans cette note, selon laquelle les rapports sur la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire doivent assurer un suivi systématique, bien précis, des résultats des conférences mondiales et des sommets internationaux des années 90, parmi lesquelles figure la Conférence internationale sur la population et le développement. Cela est particulièrement important si l'on veut que, dans le processus de développement, les questions de santé de la procréation et de démographie demeurent en bonne place. Le FNUAP convient aussi que ces rapports sont un important instrument permettant de sensibiliser l'opinion, de nouer des alliances et de renouveler les engagements politiques conclus au niveau des pays.

68. Le FNUAP s'est très activement employé durant l'année à suivre l'application des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) avec son système d'organismes chefs de file. En sa qualité de chef de file du chapitre 5 d'Action 21, le Fonds a élaboré un rapport sur la dynamique démographique et la durabilité. Il a préparé un rapport similaire pour la session d'organisation du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable, ainsi qu'un rapport sur les relations entre développement durable, population, environnement et pauvreté pour la deuxième session du Comité préparatoire, qui se tiendra en janvier ou février 2002. Le FNUAP a également rédigé une note sur la mise en oeuvre d'activités opérationnelles dans les domaines de la population, de l'environnement et du développement durable pour la trente-quatrième session de la Commission de la population et du développement. Le Fonds a également fait de la relation complexe entre changement démographique et changement environnemental le thème de son rapport de cette année sur L'état de la population mondiale, importante publication destinée à la presse et à l'opinion que le FNUAP fait paraître chaque année.

69. Le Fonds a participé à divers forums et ateliers, notamment à un débat électronique de quatre semaines à la Banque mondiale, destiné à évaluer la performance de la Banque au regard d'un développement écologiquement rationnel, et à une analyse de la Banque mondiale intitulée « Commitment to Guardianship: Building Effective Development through Environment and Social Sustainability ». Le FNUAP a également participé à un atelier sur l'atténuation de la pauvreté et le

développement durable organisé par l'Institut international de développement durable.

Problèmes rencontrés et enseignements dégagés

70. La Déclaration du Millénaire a systématisé un ensemble d'objectifs de développement, qui sont liés entre eux et se renforcent mutuellement, et que la communauté internationale doit chercher à réaliser. Ces objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire comportent la plupart des buts et objectifs déjà dégagés lors de grandes conférences et sommets antérieurs, durant les années 90. Comme l'indique une note d'orientation rédigée par le Groupe des Nations Unies pour le développement sur la rédaction de rapports portant sur ces objectifs de développement, ceux-ci doivent être considérés de façon souple, pour un suivi au niveau de chaque pays, en gardant à l'esprit que d'autres buts et objectifs tels que par exemple ceux définis en matière de santé de la procréation lors de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui sont également importants pour suivre le développement humain et contribuer à l'élimination de la pauvreté.

Recommandations

71. Le Conseil d'administration voudra peut-être :

a) Prendre note du rôle des priorités organisationnelles du FNUAP dans la poursuite des objectifs fixés par les conférences et sommets internationaux ainsi que des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire;

b) Approuver la note d'orientation rédigée par le Groupe des Nations Unies pour le développement sur l'établissement des rapports sur la réalisation des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire;

c) Souligner l'importance d'un suivi et d'une analyse des buts et objectifs des divers sommets et conférences internationaux, qui ne seraient pas expressément retenus parmi les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire.

III. Assistance humanitaire et secours en cas de catastrophe

72. Le FNUAP donne son appui aux actions menées en santé de la procréation dans les collectivités se trouvant dans des situations de crise, en partant de l'idée que, dans les crises, les besoins en santé de la procréation ne disparaissent pas et même au contraire s'aggravent et que toutes les personnes, où qu'elles se trouvent, ont un droit à la santé de la procréation. Le Fonds s'est ainsi engagé à protéger la santé des femmes, des hommes et des adolescents des deux sexes et à travailler pour assurer à tous les individus, quelle que soit leur condition sociale, un accès aux soins de santé de la procréation. Le FNUAP travaille aussi à faire connaître la question aux organismes, à leurs partenaires, aux donateurs, aux pays de son programme, pour leur faire bien comprendre la nécessité d'organiser dans les situations de crise une information et des services de santé de la procréation.

73. Depuis qu'il a commencé à participer à des opérations de secours d'urgence, en 1994, le FNUAP a également apporté son appui à des projets en santé de la procréation dans des situations d'urgence dans plus de 50 pays et territoires. Des progrès notables ont été accomplis dans la prise de conscience des besoins en santé de la procréation dans les situations d'urgence, et le Fonds travaille avec des

partenaires pour développer des normes techniques dans ce domaine et améliorer les capacités de ses bureaux de pays dans le monde entier pour faire face aux situations d'urgence. Actuellement, le FNUAP a réalisé plus de 30 projets dans ce domaine.

74. Le FNUAP s'emploie actuellement à améliorer son Groupe de l'action humanitaire afin qu'il réponde à une demande grandissante de connaissances spécialisées dont dispose le Fonds dans le domaine humanitaire, pour apporter une réponse rapide et cohérente à une situation d'urgence ou à une demande d'aide émanant des bureaux de pays. Le FNUAP a également soutenu, par son Groupe de l'action humanitaire, des actions de sensibilisation aux urgences et de plaidoyer; il soutient aussi de bonnes relations avec les donateurs et veille à leur bonne information. Pour maximiser ses capacités de plaidoyer et de collecte de fonds dans ce domaine, le Fonds a élaboré des instruments qui cherchent à montrer l'impact des services et de l'information en santé de la procréation dans les situations d'urgence. Le FNUAP continue à rassembler la précieuse expérience acquise dans la collecte, l'analyse et l'application des données lors des opérations que mènent quotidiennement les bureaux de pays et les partenaires dans les situations d'urgence. Dans beaucoup de cas, le FNUAP a pu développer ou appliquer une expérience antérieure des données démographiques nécessaires pour procéder à une évaluation des besoins humanitaires et pour formuler des plans de relèvement.

75. Le FNUAP continue à participer activement aux évaluations des besoins organisées par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires et à aider à suivre de près les interventions humanitaires grâce à l'établissement d'indicateurs de base et à l'application de systèmes de surveillance. Ces activités de développement d'une base de données, qui sont tout à fait courantes dans les programmes du FNUAP, sont de plus en plus utiles dans les situations d'urgence et les crises, de même que les trousseaux d'articles utilisés en santé de la procréation, systématiquement fournis aux organismes des Nations Unies et à d'autres partenaires. Le FNUAP s'occupe aussi de la violence contre les femmes, aide à conseiller les jeunes sur les problèmes de santé mentale et cherche à s'assurer que la santé de la procréation n'est pas oubliée dans l'effort de relèvement opéré dans le secteur de la santé publique. Le FNUAP aide aussi à mener toutes les activités lancées par le Secrétaire général pour protéger la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire en général dans les situations d'urgence et dans les autres domaines de l'action des Nations Unies.

Problèmes rencontrés et enseignements dégagés

76. En dépit des nombreux succès et des avantages évidents, à long terme, de son action pour les pays de son programme, l'impact d'ensemble des activités du FNUAP dans les situations de crise est limité par le succès tout relatif de la mobilisation de fonds d'origine extérieure pour des opérations humanitaires, notamment lors des Appels groupés interinstitutions, mais en partie aussi en raison des contraintes pratiques qui limitent le potentiel institutionnel du Fonds. En 2000, une certaine amélioration a été constatée dans la collecte de fonds et dans la capacité institutionnelle du FNUAP, mais le fossé qui existe encore entre les besoins en santé de la procréation dans les situations d'urgence et la capacité du FNUAP de répondre à ces besoins demeurent très larges. De plus, il demeure indispensable de sensibiliser les équipes dirigeantes et le public aux problèmes de l'aide en matière de soins de santé de la procréation dans les situations d'urgence. Parmi ces problèmes figurent ceux que posent la condition de la femme et la santé de la

procréation, au nombre desquels figurent la planification familiale et la santé de la sexualité.

Recommandations

77. Le Conseil voudra peut-être :

a) Réaffirmer la nécessité de mesures de protection spéciales à l'intention de toutes les personnes vulnérables, en particulier les femmes et les petites filles, dans les situations de conflit;

b) Demander que soient prises toutes les mesures possibles pour protéger le personnel des Nations Unies et respecter les privilèges et immunités accordés en vertu du droit international;

c) Demander instamment l'adoption de mesures pour réagir en temps voulu et apporter un appui immédiat aux services de santé de la procréation et aux besoins en matière de données dans les situations d'urgence et de crise, et encourager les efforts déployés par le FNUAP dans ce domaine;

d) Demander instamment l'adoption de mesures de sensibilisation de la communauté internationale à la nécessité d'organiser une information et des services en santé de la procréation dans les situations d'urgence et de crise, et encourager les efforts déployés par le FNUAP dans ce domaine.

IV. Recommandations

78. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être :

a) Prendre note du présent rapport;

b) Décider de le transmettre au Conseil économique et social, assorti des observations et des directives des délégations à la présente session.

Troisième partie

Extrait du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population sur sa première session ordinaire de 2002

28 janvier-8 février 2002

Programme des Nations Unies pour le développement

1. L'Administrateur adjoint a introduit le rapport au Conseil économique et social pour 2001 (DP/2002/7), qui mettait l'accent sur trois thèmes principaux : a) la mise en oeuvre du programme de réformes du Secrétaire général et des dispositions de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies pour 2001; b) le suivi des principales conférences et sommets internationaux et de la Déclaration du Millénaire; et c) le suivi de l'assistance économique spéciale, de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe.

2. L'Administrateur adjoint a souligné que le développement de structures et d'instruments permettant une plus grande cohérence des politiques, procédures et activités opérationnelles en faveur du développement représentait l'un des principaux piliers du programme de réformes. Un groupe de travail mixte, Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD)/Comité exécutif pour les affaires humanitaires avait été créé pour l'Afghanistan pour orienter les activités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies dans ce pays.

3. Les progrès avaient continué en ce qui concerne l'établissement de maisons des Nations Unies, avec l'établissement de cinq nouvelles maisons en 2001. Les discussions sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'élaboration des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement avaient également été facilitées grâce à la mise en place de services Internet à l'intention des membres du GNUD : le DevLink du GNUD et le RCNet pour les bilans communs de pays et les plans-cadres.

4. Le développement des bilans communs et des plans-cadres avait été fermement soutenu. En évaluant ces instruments, les États Membres et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU avaient fait des propositions d'amélioration précieuses.

5. Le PNUD avait accompli des progrès en ce qui concerne l'harmonisation de ses procédures de programmation avec celles des autres fonds et programmes conformément aux observations du Conseil économique et social et du Conseil d'administration. Dans sa résolution 56/201, l'Assemblée générale avait appelé des progrès plus rapides selon des calendriers précis en matière d'harmonisation des systèmes financiers, administratifs et de personnel. Ces recommandations feraient partie intégrante du programme de travail du GNUD.

6. Le PNUD continuait de renforcer le système des coordonnateurs résidents en recrutant du personnel hautement qualifié et en appliquant de nouvelles modalités d'évaluation de la compétence des candidats. Il faudrait cependant de nouveaux efforts pour améliorer la parité dans ce domaine. Le GNUD a donc adopté en 2001

une politique encourageant toutes les organisations à proposer 50 % de femmes en tant que candidates aux postes de coordonnateurs résidents. On s'efforçait également d'améliorer l'évaluation des coordonnateurs résidents en poste et de mettre en place un système de retour de l'information. On avait souligné la nécessité de recruter davantage de coordonnateurs résidents ayant une expérience des questions humanitaires pour les pays qui connaissent des problèmes de développement particuliers ou qui sortent d'un conflit.

7. L'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes demeurait une partie vitale des activités du GNUD. L'analyse des bilans communs et des plans-cadres ainsi que des rapports émanant des deux tiers des bureaux du PNUD reflétait une intensification des programmes d'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes et une meilleure coordination interinstitutions. Toutefois, la situation pouvait encore être améliorée, notamment par l'élaboration de séries de données ventilées par sexe et l'intégration de la parité dans la planification de tous les secteurs du programme dans les situations postérieures au conflit.

8. On a renforcé la coordination avec les institutions de Bretton Woods, notamment en ce qui concerne l'élaboration, au niveau des pays et sur leur demande, de documents stratégiques en matière de lutte contre la pauvreté.

9. En ce qui concernait le suivi des grandes conférences, on a mis l'accent surtout sur les engagements et les buts énoncés dans la Déclaration du Millénaire. On avait commencé une campagne visant à sensibiliser les intéressés à l'importance qu'il y avait à atteindre ces objectifs, y compris des activités de pays pilotes relatives à l'élaboration de rapports analytiques sur les progrès accomplis vers la réalisation de ces engagements.

10. Dans le domaine du suivi de l'assistance économique spéciale de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe, le PNUD fournissait un lien puissant entre les opérations de secours, de relèvement et de développement. Pour garantir la viabilité de ces efforts, la coopération avec les entités nationales et locales et les organisations de la société civile était vitale.

11. S'agissant du tremblement de terre à Gujarat (Inde), l'Administrateur adjoint a signalé que le PNUD avait rapidement envoyé une équipe de secours de transition. La participation du personnel national à cet effort avait été intense et avait abouti à une création de capacités considérable. On avait également tiré des enseignements précieux pour des activités futures relatives à la prévention, la préparation et l'atténuation des catastrophes naturelles et aux travaux de relèvement.

Observations des membres du Conseil d'administration

Qualité du rapport

12. Nombre de délégations ont félicité le PNUD pour la grande qualité du rapport et sa présentation selon le modèle commun du GNUD. Un orateur a appelé à l'amélioration de la partie analytique d'un rapport qui, à part cela, était complet et riche d'informations.

Coordination et coopération avec d'autres partenaires

13. Plusieurs orateurs ont appuyé les initiatives du GNUD visant à organiser une approche coordonnée aux activités opérationnelles pour le développement. Une

approche cohérente, coordonnée et harmonisée renforcerait la valeur de l'appui technique fourni aux pays de programme dans leurs efforts visant à atteindre les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire, y compris le but global tendant à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015, dans un monde de plus en plus interdépendant et complexe. La collaboration du PNUD à l'intérieur du système des Nations Unies s'était manifestée dans la rapidité avec laquelle une assistance humanitaire avait été fournie dans des situations de crise, comme en Afghanistan et en Inde.

14. Tout en soulignant l'utilité d'une coopération plus étroite avec d'autres partenaires pour le développement, on a fait remarquer que ces relations devraient être complémentaires de manière à maintenir le mandat et les avantages comparatifs du PNUD ainsi que son universalité, sa neutralité et son impartialité, et à garantir que ces programmes continuent à être la propriété des pays et dirigés par ceux-ci.

Système des coordonnateurs résidents

15. Les délégations ont noté avec appréciation les efforts visant à élargir la liste servant à choisir les coordonnateurs résidents et la mise en place d'un service d'évaluation des compétences. Un tel arrangement accroîtrait le nombre de coordonnateurs résidents de qualité qui dirigeaient les équipes de pays de manière efficace et effective. Les coordonnateurs résidents qualifiés et chevronnés étaient vitaux pour veiller à ce que les bilans de pays et les plans-cadres soient bien préparés en collaboration avec les gouvernements et leur consentement. Quelques orateurs ont demandé des efforts accrus en faveur de la diversification du fichier de candidats et de l'amélioration de la parité.

Questions relatives au financement

16. Quelques délégations ont souligné que les ressources ordinaires constituaient la base et les activités du PNUD. Alors qu'il fallait faire davantage, on s'est félicité de ce que les ressources ordinaires aient cessé de baisser, ce qui montrait que la communauté de donateurs et les pays de programme étaient heureux de la nouvelle orientation du PNUD. On s'est également félicité de l'accroissement des ressources extraordinaires, qui représentaient un complément aux ressources ordinaires. On a proposé de répartir équitablement les ressources entre les régions.

Réponse

17. L'Administrateur adjoint a remercié les délégations de leurs observations constructives et positives sur le rapport. Il a promis que l'on s'efforcerait d'améliorer la partie analytique des futurs rapports.

18. S'agissant de la parité et de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, il a regretté que de nombreuses femmes n'exercent pas encore des fonctions suffisamment élevées pour être candidates aux postes de coordonnateur résident. Il a assuré le Conseil d'administration que le PNUD intensifierait ses efforts visant à diversifier la liste des candidats et à améliorer la parité.

19. Concernant la collaboration avec des institutions financières internationales et en particulier la Banque mondiale, l'Administrateur adjoint a décrit la nature complémentaire de leurs relations avec le PNUD. Il a fait observer, par exemple, que la méthode employée pour analyser la pauvreté aux fins des rapports sur le

développement humain et des bilans de pays avait servi de modèle pour les documents stratégiques en matière de lutte contre la pauvreté, qui étaient liés à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés destinée à réduire la dette extérieure, les économies étant allouées aux secteurs sociaux afin de réduire la pauvreté absolue. En tant que conseiller à qui les pays de programme faisaient confiance, le PNUD a aidé à faciliter l'élaboration de ces documents par les gouvernements.

20. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du PNUD au Conseil économique et social (DP/2002/7) et a décidé de le soumettre, ainsi que les observations y relatives, au Conseil.

Fonds des Nations Unies pour la population

21. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP a présenté le rapport au Conseil économique et social (DP/FPA/2002/1). Il a souligné l'importance de la décision 2001/11 du Conseil d'administration, qui avait harmonisé les procédures de programmation du FNUAP et du PNUD et donné l'occasion aux membres du Conseil d'administration de contribuer à l'élaboration des programmes de pays. Il a appelé l'attention sur l'accent mis dans le rapport sur le rôle du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), et a noté que le rapport s'inspirait largement du rapport de synthèse des rapports annuels des coordonnateurs résidents établis par le bureau du GNUD. Il s'est également référé à l'examen, dans le rapport, de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans le mandat et le programme du FNUAP, à la participation des bureaux des pays au processus de documents stratégiques en matière de lutte contre la pauvreté et aux efforts visant à garantir que les activités du Fonds contribuaient au programme énoncé dans la Déclaration du Millénaire.

Observations des délégations

22. En commentant le rapport, plusieurs délégations ont déclaré qu'elles trouvaient le rapport utile et riche d'informations. Quelques délégations ont demandé que les futurs rapports soient plus analytiques et moins descriptifs. Les délégations ont exprimé leur appui à la recommandation du paragraphe 71 concernant le suivi des conférences internationales et des sommets, et des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire, et ont souligné que les pays devraient être les propriétaires et les animateurs des processus de bilan commun de pays et de plan-cadre.

23. On a généralement appuyé l'accent mis sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, bien qu'une délégation ait estimé que le rapport aurait dû appuyer la capacité des femmes à améliorer leur propre santé génésique. Une délégation s'est félicitée de l'attention accordée par le FNUAP à la question de la violence contre les femmes et les filles et a demandé plus de détails concernant la manière dont le Fonds abordait le problème de violence contre les femmes dans le cadre de la santé génésique, et sur les résultats de l'édition pilote de la publication *A Practical Approach to Gender-Based Violence: A Programme Guide for Health Care Providers and Managers*.

24. Une délégation a encouragé tant le PNUD que le FNUAP à s'attaquer aux problèmes documentés dans l'examen triennal d'ensemble des processus de bilan

commun de pays et plan-cadre. La même délégation a également mis en garde contre l'utilisation d'une approche axée sur les résultats en tant que critère pour déterminer l'allocation générale des ressources. Tout en reconnaissant l'utilité du contrôle et de l'évaluation pour assurer que les ressources étaient gérées de manière stratégique, cette délégation craignait qu'en mettant trop l'accent sur les résultats à court terme, on ne puisse déformer les priorités des organisations.

25. Plusieurs délégations se sont félicitées des efforts du FNUAP en faveur du renforcement de la coopération avec la Banque mondiale et souhaitaient apprendre davantage sur la coopération dans le domaine de la sécurité des produits de santé génésique. Toutefois, d'autres délégations ont exprimé l'avis que la collaboration entre le GNUM et la Banque mondiale était complexe et que les processus de bilans communs de pays et plans-cadres devraient continuer à être animés par les pays et non soumis aux conditionnalités.

26. Plusieurs délégations ont reconnu qu'il fallait créer une liste plus diversifiée de candidats aux fonctions de coordonnateurs résidents, avec un meilleur respect de la parité et une participation accrue des agences autres que le PNUD. Une délégation voulait connaître les raisons du manque de parité, alors qu'une autre a estimé que la proposition tendant à fixer un pourcentage de 50 % n'était peut-être pas le meilleur moyen de régler le problème. Une autre délégation a souligné l'importance qu'il y avait à adopter une démarche soucieuse d'équité entre les sexes.

27. Une délégation a recommandé au FNUAP et au PNUD de suivre la pratique de l'UNICEF et d'annoncer les contributions à la première session de l'année du Conseil d'administration plutôt qu'à la session annuelle, comme c'était le cas à l'heure actuelle.

Réponse de l'Administration

28. Répondant aux différentes observations et questions, le Directeur exécutif adjoint a remercié les délégations de leurs observations et de l'appui exprimé à l'harmonisation des activités des institutions du GNUM. Il a pris note du vif intérêt manifesté par les délégations pour la question de l'intégration de la démarche soucieuse d'équité entre les sexes et a signalé que le manuel relatif à la violence sexospécifique était en train d'être testé.

29. Répondant à la demande de plus amples informations sur les travaux du Fonds en matière de sécurité des produits de santé génésique, il a affirmé que le FNUAP était à l'avant-garde dans ce domaine, et que son rôle avait été reconnu à l'occasion d'une réunion tenue en mai 2001 à Istanbul sur l'obtention de contraceptifs et de préservatifs pour la prévention du VIH/sida. Le FNUAP collaborait actuellement avec ses partenaires afin de traduire le programme mondial en plans spécifiques par pays.

30. Il a répondu aux préoccupations relatives au partenariat de plus en plus étroit entre le Fonds et la Banque mondiale en déclarant que les institutions du GNUM et de Bretton Woods avaient des avantages comparatifs différents. Le FNUAP était conscient de la nécessité de maintenir clairement sa position dans ses relations avec ces institutions. Concernant le manque de parité dans le système des coordonnateurs résidents, il dit qu'il existait plusieurs explications, notamment le fait que certaines institutions répugnaient à céder du personnel qualifié, notamment des femmes, ainsi que les préoccupations en matière d'organisation des carrières.

31. Le Directeur exécutif adjoint a conclu ses observations en déclarant que les futurs rapports seraient plus analytiques.

32. Le Directeur de la Division de la planification stratégique et de la coordination était d'accord pour penser qu'il ne suffisait pas d'être sensible à l'égard des femmes, mais qu'il était crucial d'avoir une perspective sexospécifique. Il notait que l'expérience du Fonds relative aux documents stratégiques en matière de lutte contre la pauvreté avait été mitigée et qu'il espérait qu'à l'avenir, il y aurait des liens plus nombreux entre les questions de population d'une part, et les questions de développement et de pauvreté de l'autre. Il a conclu en soulignant les progrès accomplis par le FNUAP en matière de sécurité des produits de santé génésique, et a affirmé que cela demeurerait l'une des priorités du Fonds.

33. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du FNUAP au Conseil économique et social (DP/FPA/2002/1) et a décidé de le soumettre, ainsi que ses observations, au Conseil.
